

PROCES VERBAL DE CONSTAT



Jean-Charles CARPENTIER

Huissier de Justice

1, rue Richelieu - BP 134

34300 AGDE Cedex

Tel. : 04.67.94.11.45 – Fax : 04.67.94.28.66

JEAN-CHARLES CARPENTIER
HUISSIER DE JUSTICE
1, Rue Richelieu
BP 134
34302 AGDE CEDEX
TELEPHONE: 04.67.94.11.45

2222

SECOND ORIGINAL

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE CINQ

ET LE TRENTE UN MARS

A LA REQUETE DE :

AGENCE LIMOUZY SA, Société dont le siège social est
situé à NARBONNE (Aude), 56 rue Jean Jaurès, agissant en sa
qualité de Syndic de l'Association Syndicale Libre "LES TAMARIS
& LES PORTES DU SOLEIL, ensemble immobilier situé à PORTIRAGNE
PLAGE (Hérault), agissant poursuites et diligences de son
représentant légal en exercice, y domicilié en cette qualité.

Lequel préalablement aux présentes m'a demandé:

- D'assister à l'assemblée générale de l'ASL Domaines
"LES TAMARIS & LES PORTES DU SOLEIL" qui doit se dérouler ce
jour.

Déférant à cette réquisition,

Je, Jean-Charles CARPENTIER, Huissier de Justice près
les Tribunaux de BEZIERS (HERAULT), demeurant 1, rue Richelieu
à AGDE (34300) soussigné

Certifie m'être rendu ce jour à VALRAS-PLAGE (Hérault Palais de la Mer; lieu de l'assemblée "DOMAINE DES TAMARIS et PORTES DU SOLEIL"; où là étant, j'ai constaté ce qui suit:

FEUILLE DE PRESENCE:

- J'arrive sur place à 08 H 00.

- A 08 H 15, je constate le début de la signature de la feuille de présence.

A cet effet, une grande table sur tréteaux a été dressée. Plusieurs cartons reprenant une liste alphabétique ont été déposés pour canaliser l'assemblée.

Les personnes signent en leur nom la feuille de présence. Les mandataires présentent leur(s) pouvoir(s), puis signent.

Au cours de l'accomplissement de cette formalité, je constate que le pouvoir au nom de TIBESAR (ci-joint en annexe) est annulé au motif qu'un autre pouvoir au nom de la même personne a déjà été reçu.

Un autre pouvoir a été écarté pour le même motif: Il s'agit du pouvoir au nom de KERAVERN mentionnant pour mandataire MORREN (ci-joint). Sur la feuille de présence, il est déjà inscrit en qualité de mandataire: KESTENS.

- La fin des opérations de signature de la feuille de présence s'achève à 09 H 30.

ASSEMBLEE GENERALE:

- Le personnel de l'Agence LIMOUZY s'installe au bureau.

- J'y retrouve M.CORDIER pour l'ASL, M.LIMOUZY syndic Maître Frédéric PINET avocat au barreau de Narbonne mandaté par l'Agence LIMOUZY.

- Je prends place au même bureau.

- Il est procédé à l'aide de la feuille de présence au calcul des millièmes qui correspondent aux présents et représentés. Pour cela, la liste des absents (non présents, non représentés) est saisie sur l'ordinateur portable du syndic.

- A 09 H 55, M.CASALE donne un pouvoir au profit de M.MORREN, mandataire désigné. Ce pouvoir est ainsi officiellement enregistré par le syndic.

- 10 H 00, M.MISSON remet sur le bureau un pouvoir qui lui a été donné par M.GUAZZO JPierre.

- A 10 H 11, la séance est ouverte.

ELECTION DU BUREAU:

- M.CORDIER appelle à la candidature d'un scrutateur.
- Je constate que seul M.JADOUL se présente.
- M.CORDIER appelle à la candidature de secrétaires.
- Seule Mme DESTINE se présente.
- M.CORDIER demande s'il y a d'autres candidats.
- Je constate le mutisme de l'assemblée.
- M.CORDIER a demandé si à chaque fois, il y avait des opposants à ces nominations. L'assemblée est reste muette.

COMPTE RENDU DE GESTION ET FINANCIER:

- Le compte rendu de gestion est présenté par M.CORDIER, Directeur de l'ASL.
- M.CORDIER présente la nouvelle équipe, puis décline mes identité et fonction, même chose pour Maître PINET.
- M.CORDIER aborde des sujets relatifs aux actions engagées à l'encontre l'AG du 24/09/2004, à la cession de parcelles, aux boîtes à lettres.
- M.MISSON (ainsi déclaré, et il en sera de même pour les autres intervenants) a indiqué qu'il interpellait Mrs CORDIER et LIMOUZY en personne sur le problème des boîtes aux lettres. Il a précisé qu'il fallait mettre le mur en avant du muret. Il a mis en avant la responsabilité de Mrs CORDIER et LIMOUZY.
- M.MORREN indique que ces démarches ne concernent que les boîtes aux lettres des Portes du Soleil.
- Puis, M.CORDIER annonce qu'il a lui-même reçu une citation directe d'avoir à comparaître devant le Tribunal Correctionnel. Cité par le dépôt de la copie en mairie, il ajoute qu'il en rendra comptes après lecture du pli.
- M.CORDIER indique que le Conseil Syndical est composé que de personnes bénévoles. Le seul objectif est de prendre la meilleure décision au moment où il faut la prendre. Il indique que certains ont été calomniés. Le Conseil Syndical s'attache à excécuter strictement les décisions de l'Assemblée Générale. Vous devez voter utilement, en toute liberté. M.CORDIER précise les modalités de vote. Il indique que le système de l'AG de Septembre a été contesté. Pour la présente AG, il indique qu'à chaque point soumis les copropriétaires présents ou représentés seront nominativement appelés par ordre alphabétique. Pour chaque point, il y aura la faculté d'exprimer les votes POUR, CONTRE ou une ABSTENTION; les dites opérations sous le contrôle du scrutateur, de l'huissier de Justice. Il précise que le résultat de chaque vote sera recueilli et consigné par le syndic, l'Agence Limouzy.

- M.MISSON prend la parole. Il indique qu'il avait bien été convoqué dans le cadre de la Commission "téléphone", mais précise que M.JACQUEMIN les a mis dehors.

- M.JACQUEMIN rétorque que cette réunion ne pouvait pas avoir lieu car le TGA n'était pas là. Il ajoute qu'il y a tout de même eu une discussion à trois: Mrs MISSON MORREN et lui-même.

- Mrs MISSON et MORREN répondent que c'est faux.

- M.GRICLAUDE demande la lecture d'une lettre relative à la Commission "Réglement" du 27/01/2005 adressée par M.DELIT M.CORDIER, aux termes de laquelle M.DELIT indique qu'il ne sera pas présent à la réunion: voir copie ci-jointe.

- Le propriétaire du lot Q5 rappelle sa fonction de Trésorier. Il indique qu'il a visé tous les comptes, lesquels ont tous été consultés par les membres du Conseil Syndical. Il indique que l'Agence Limouzy aurait dû avoir communication des comptes précédents, mais il n'en a rien été. Il commente le budget.

- M.MORREN indique qu'ils ont (en apostrophant le Trésorier) occulté dans ce montant des factures de frais du Conseil Syndical. Dites la vérité, pas de mensonges.

- Une personne de l'Agence Limouzy indique que seuls les statuts doivent trouver application, et que ces statuts précisent que les réunions doivent s'organiser à chaque fois que c'est nécessaire. Ainsi, la réunion n'est pas obligatoirement mensuelle.

- Me François FERRARI, avocat prend la parole. Il précise qu'il est le conseil de quelques propriétaires. Je vous contredis, l'assemblée générale a dit tous les mois, d'ailleurs les statuts peuvent être modifiés par une AG.

- Me PINET entend préciser qu'une AG peut bien sûr venir modifier les statuts. Mais ici il s'agit d'une AG constitutive qui est antérieure aux Statuts. Donc on n'est pas obligé de suivre le rythme d'une réunion mensuelle.

- Mr le Trésorier commente les tableaux comptables présentés. Il ajoute que certains ont affirmé que certaines maisons n'étaient pas dotées de compteur d'eau. Puis, il indique qu'on arrive à un dépassement de budget de 83000 euros. Il précise qu'il s'agit par maison d'un écart de budget de 107 euros. Il indique que ces chiffres portent sur une période de 14 mois; et que rapporté sur 12 mois on arrive à 92 euros. Pour expliquer le paiement des charges de l'année 2004, le Trésorier part du budget de son propre lot sur cette même période. Ainsi, il explique le détail de ses propres charges en mettant en avant les appels de fonds et les charges.

- M.MISSON indique que le cadeau de 123000 euros n'est pas un cadeau (facture d'eau). Lamy était sous administration judiciaire et ne pouvait pas rentrer dans les maisons et ensuite payer. Il indique que les comptes de Lamy sont tout simplement disponibles au Greffe de Béziers sur simple demande. Pour les écarts de budget: il indique que c'est dommage car Limouzy est un professionnel et aurait ainsi dû être plus fin sur les comptes.

- M.DUFFROY émet le souhait d'obtenir une copie des tableaux comptables pour vérifier et retrouver l'argent des 1ères barrières.

- M.STEENBRUGGE (propriétaire du Q10 Tamaris): dans le comptes, on a pas les 14 euros pour les badges.

- Mr le Trésorier explique que ce poste des badges a été mis à part. Ce n'est pas dans les comptes globaux, mais cel a été repris dans le paiement des charges 2004.

- M.STEENBRUGGE (propriétaire du Q10) indique qu'il a lui-même payé le badge en espèces.

- M.CORDIER confirme qu'il s'agit pour cette dépense au titre des badges de paiements individuels.

- Une personne de l'Agence Limouzy indique qu'une facture bien sûr n'a pas été envoyée à chacun. Cela aurait représenté un cout trop important.

- M.STEENBRUGGE: l'acompte du mois de Juillet de 150 euros n'apparaît pas.

- Une personne de l'Agence Limouzy: Ce n'est pas possible. Il faut voir l'index eau froide.

- M.BOUILLON indique qu'il lui est réclamé des sommes d'argent appelées pour les boîtes aux lettres, alors qu ses locataires et lui-même ont déjà payé. Ils'étonne par ailleurs du nouvel appel pour les badges. Pour la clôture de l'exercice 31/08/2004, il demande pourquoi il est déjà présent l'appel de fonds pour l'année suivante.

- Une personne de l'Agence Limouzy répond au sujet des boîtes aux lettres que par rapport au syndic gestionnaire, les locataires n'existent pas. Le seul interlocuteur est le propriétaire. Toutefois, il est reconnu qu'il y aurait eu pour un dossier un double règlement. Elle s'engage à solutionner dans les plus brefs délais.

- La personne chargée de la comptabilité (Agence Limouzy) indique que le crédit d'un lot est reporté sur l'exercice suivant. Il n'y a pas bien sûr de remboursement immédiat.

- Puis Maître Katia FISCHER, avocat au barreau de Béziers s'exprime au nom de M.SACCO. Elle indique que M.Pelletier avait été désigné uniquement pour constituer l'ASI il n'était pas administrateur judiciaire. Elle ajoute qu'elle avait obtenu du Président du Tribunal que l'Agence Limouzy puisse gérer provisoirement.

- Me FERRARI s'adressant à sa consoeur: Il indique qu'elle avait sollicité une copropriété; l'ASL a en fait été mise en place grâce à Lamy.

- M.CORDIER indique que nous ne sommes pas ici pour plaider.

- Mme la propriétaire du Q10 indique que son époux a vérifié les comptes. Elle précise qu'elle a bien payé les badges, et s'étonne de ne pas retrouver trace de paiement dans la comptabilité présentée.

- Une personne de l'Agence Limouzy rétorque: si vous parlez de valeur totale des badges, cette facture est portée à part sur un autre compte, s'agissant d'un achat privatif fait en commun par l'ASL uniquement pour vous faciliter le travail.

APPROBATION DES COMPTES:

- Avant les opérations de vote, il est annoncé:

Nombre de présents et représentés: 548.

- Il est procédé à l'appel par ordre alphabétique pour le vote, en demandant Pour, Contre ou Abstention.

- Je recueille les réponses suivantes (que je rassemble moi-même sous les trois rubriques oui, non abstention).

OUI

M. et Mme ABRASSART Jean-Marie
 Mme ABRASSART Odette
 M. et Mme ASSA Lois
 Mme AUGUSTYNIAK Henryk
 M. et Mme BADOT-BLANCKE Jean
 M. et Mme BAJOT Francis
 M. BARTHOLOMEUS Roger
 M. et Mme BASTIN Charles
 M. et Mme BATAILLE Jean
 M. BAURAING Jacques
 M. BEAUSAERT André
 M. BELAID Alain
 M. et Mme BELFROID Edgard
 M. BERTRAND Michel
 M. BIRK Henri
 Mme BLOCKHUYS Yvonne
 M. et Mme BLONDELLOT Emilie
 M. et Mme BODLET Jean-Marie
 M. et Mme BODSON
 M. et Mme BOEHMANN Hébert
 M. et Mme BOLL Michael
 M. et Mme BORGIGNONS Joseph
 M. et Mme BORSCHETTE Raymond
 M. et Mme BOUMAN Arie

M. et Mme BOURGEAU Yves
M. et Mme BREBELS Chris
M. et Mme CAMIER Gérard
M. CAPRASSE Dominique
M. et Mme CASSART Léon
M. CERFONTAINE Georges
M. CHENIAUX Eugène
M. et Mme CHERON Philippe
M. et Mme CHEVALIER Maurice
M. CHEVALIER René
M. et Mme COLLARD Joseph
M. COLLIN Raymond
M. COLLINET Michel
M. COPPENS Luc
M. et Mme CORDIER Jean-Claude
Mme DANDOY Chantal
M. et Mme DE CAMPS Jean-Jacques
M. et Mme DE CONINCK Raoul
M. et Mme DE LEENER René
M. DE LOOZ-CORSWAREN Louis
M. et Mme DE SMET Daniel
M. DECOSTER Gabriel
M. et Mme DEGROODT Jean-Marie
M. et Mme DELCOURT/WILWERTH Jacques
M. et Mme DELFORGE Alain
M. et Mme DELIGNE Luc
M. et Mme DERBAIX/HANNEUSE Freddy
M. et Mme DESAEGHER Christian
M. et Mme DEVILLIERS Jacques
M. et Mme DEVRIENDT Noël
M. et Mme DI TULLIO Joseph
M. et Mme DIERICKX Francis
M. et Mme DONCKERS Michel
M. DOUMONT Philippe
M. et Mme DRICOT Stéphane
M. et Mme DUCHENE Christian
M. et Mme DUFRASNE Christian
M. et Mme DUPONT Albert
M. et Mme DUPONT Charles
M. FORTEZ Serge
M. et Mme GALASSE-VAN TUYKOM Marcel
M. et Mme GEEROMS Ferdy
M. et Mme GENOT Albert
M. GLANEMANN Günter
M. GLOD Joseph
M. GOBERT Bruno
M. GOOSSENS/HOMBROECKK Maurice
M. GRAAS Sylvain
M. et Mme GREGOIRE André
M. et Mme GREIVELDINGER/JUCHEMS Guy
M. et Mme GRETHEN-LUDWIG Alice
M. et Mme GUSTIN/AVALOSSE André
M. GUTH Laurent
M. et Mme HAEGEMAN Christian
M. et Mme HASTERT-HALSDORF/ATZENI
M. et Mme HASTIR Philippe
M. et Mme HAWOTTE André
M. et Mme HELIN Guy
Mme HEMBERSIN Madeleine
M. HERMANTS Luc
Mme HERPOEL Stéphanie
M. HEYNDRICK Pierre
M. HILDERSON-VRYDALS Ferdinand
M. et Mme HOURIEZ Gérard
M. et Mme HUBERT Philippe
M. et Mme HULET Guy
M. HUMBEECK Paul
Mme HUMMER Waltraud

M. et Mme HUVELLE Claude
M. et Mme JACQUEMIN/HIGNY Albert
M. JAMMET Denis
M. JON Jean-Louis
M. et Mme KAELL Norbert
M. et Mme KERAUVEN Raymond
M. KERKHOVE John
M. et Mme KESTENS Paul-Jacques
M. KLEPPER Pierre
M. KLINGBEIL Tanja
M. et Mme LACROIX Jean
M. et Mme LADEUZE Bernard
M. et Mme LAFFINEUR/DANDOIS Joseph
M. LALOUETTE /HOULMONT Jean
M. et Mme LATESSA Elio
Mme LEBEAU Jeannine
Mme LEBRUN Béatrice
M. et Mme LECOCQ Gaston
M. et Mme LECOQ Jean-Claude
M. et Mme LEDENT-BREUS Alexis
M. et Mme LEFEVRE José
M. et Mme LENARTZ-HALLEUX Freddy
M. et Mme LENGLETZ Michel
Mme LEROY-MARON Françoise
M. et Mme LIETARD Clotaire
M. et Mme LINKE-BUSE Ingeborg
M. LOUIS/BERTHOLET Michel
M. et Mme LOVINFOSSE
M. et Mme LUNKES-CRESSON Jeannot
M. et Mme LUXEN -RENARD Michel
M. et Mme MAHY Jean-Claude
M. et Mme MALEVEZ Michel
M. et Mme MARCHAND Luc
M. et Mme MARCHETTO Erminio
M. MARCZOK-FALTER Stefan
M. et Mme MELAN Fernand
M. et Mme MEYER Peter/Christia
M. et Mme MICHILS/DE MELIO Maurice
M. et Mme MILLS Bob
M. et Mme MOELLER Hanspeter
M. et Mme NEUENS-KAUTH Joseph
M. NIKEI - Mr Batteauw John
M. NOEL Jean-Léon
M. NOORTMAN Win
M. et Mme NOTEN Jean
M. ou Mme OLIO Jean-Claude
M. et Mme ORSINI Vittorio
M. PEETERS Marcel
M. et Mme PODSCHADEL Manfred
M. et Mme POULET Jean-Marie
M. RADOUX Henri
M. RAEVEN René
M. RAMMAN Herman
Mme REQUIER Marguerite
M. et Mme REUTER Bruno
M. RIGOTTI Lorenzo
M. et Mme RODELET Bernard
M. ROEGER Benno
Mme ROMAIN Jacqueline
M. ROUSSEAU Serge
Ms SALAISONS DU CODROZ MARCOT
M. et Mme SALLE Didier
M. et Mme SAMAIN/DUSAUSOIT Claude
M. ou Mme SCHUMACHER Norbert
M. et Mme SCHUMACHER Renate
M. et Mme SCHWARTZ Roman
Mme SEITER-HUTTEN Elisabeth
M. et Mme SEMAL BRUSCO Philippe

M. et Mme SIMON André
M. et Mme SIMON-MOREAU Claude
M. SLUYSMANS Daniel
M. SOUDRON Philippe
M. et Mme SOULARD Lucien
M. et Mme STEVENS Roger
M. et Mme STOOPEN Johan
M. et Mme STORDEUR Jacques
M. et Mme STRAET Friedrich Max
M. et Mme STRYBOS Christian
M. et Mme TIBESAR-WEYDERT Henri
M. et Mme TRAUSSCH John
M. TUAUX/HODY Alain
M. VALETTE Alain
M. et Mme VALLEE Marc
M. et Mme VAN DAALEN Maurice
M. et Mme VAN DE KRUYSS Jan
M. VAN DEN DAELEN- HIZETTE PAU
M. et Mme VAN DORPE Gérard
M. et Mme VAN HAEGENBORGH Emile
M. VAN HECKE Willy
Mme VAN LIEROP Rini
M. et Mme VAN MIDDELEM Hedwige
Mme VANDENABEELE Ann
M. et Mme VANHALLE Michel
M. et Mme VANHOVE Robert
M. et Mme VERHEGGEN André
Mme VILLATTE-NERA Agnès, Aldo
M. et Mme VITRIER Guy
M. VOLONT Philippe
M. et Mme VREUX Claude
M. et Mme VUYGE Roger
M. et Mme WALHEER Jean-Claude
M. et Mme WAMPACH-SCHROEDER Emile
M. et Mme WEBER Marie-Louise
M. WIEST Francis
M. WILKIN Immo Maurice
M. WILMAIN/BUNTGENS Armand
M. WINDELS Eric
M. et Mme WOLFF Etienne
M. et Mme ZEIPEN Rita

NON

M. et Mme ACHTEN Guy
M. ACHTERBERG Stephan
M. et Mme ADAMS-MOREAU Karl
M. ANCIAUX Thierry
M. ANTOINE Michel
M. AUDIENS Arthur
M. et Mme BAELDEN Vincent
M. et Mme BALLEUX Michel
Mme BARTHELEMY/MOTTARD Jeanne
M. BASTIN Guy
M. BASTOS SANTOS URBANO Carlo
M. BAUER Nicolas
M. BAYENS Harry
M. et Mme BEARD Barry
M. BERARDI Gennaro
M. BERTRAND Jean-Paul
M. BIMMERMANN Alphonse
Mme BLAIRON M.
Mme BLAISIIUS Mariette
M. BODSON Jean-Luc
M. BONNECHERE Jacques

M. BOOTSGEZEL James
M. BOUCHE Francis
M. et Mme BOUGARD Roger
M. BOUILLON Jean-Claude
M. BOURDOUXHE Charles
M. BOURGUIGNON Joël
M. BOVEY Eric
M. BRACONNIER Francis
M. BREVERS Georges
M. BRIQUET Gustave
M. BRISAER André
M. BROGNIET Hubert
M. et Mme BRUN Alain
M. BRUNIN Bernard
M. et Mme CALLEWAERT-TANCHON Philippe
M. et Mme CALMEYN Vincent
M. CARO-FISCHER Claude
M. CASALE Mario
M. CASTELLS Richard
M. CHANTRY Louis
Mme CHARLIER Jacqueline
Mme CLAES Anne
Mme CLAUSSE Marguerite
M. COCHEZ Willy
Mme COENEN Renée
Mme CORNET Marie-Ange
M. ou Mme COX-HOFMANS
SA CRSM
M. CRUTZEN Guy
M. CULEM Emile
M. CUSTERS Wiel
M. CUVELIER Marcel
M. DACREMONT Edouard
M. DAGNEAU Pierre
M. DARDENNE Marc
M. DE BACKER Willy
M. DE BOUW Guy
Mme DE KEERSMAECKER Manuella
M. DE KREM Jean-Claude
M. et Mme DE PALMENAER Roger
M. et Mme DE RIDDER/DAUNE Alain
M. et Mme DE RYCK Roger
M. DE SAEGER Robert
M. ou Mme DEGRAEVE Francine
M. DEGREEF-MERCKX-LAROY Jan
Mme DELFOSSE Jannine
M. DELHOUGNE Léon
M. DELIT Emile
M. DELLO-POLLARIS Jean-Paul
M. DELORY Claude
Mme DELTENRE Myriam
M. ou Mme DEMANY Gérard
M. DEMEY Rik
M. DEMOUTIER-FIEVET José
M. DENAMUR Pierre
Mme DENONCIN Anny
M. et Mme DESCHAMPS Christian
Mme DESTINE Josiane
M. DETRY Claude
M. DEVILLE Etienne
M. DEWATTINE Alain
M. et Mme DIEPENDAEL-HAAS Christian
M. et Mme DIVICENZO Girolamo
M. DOUTRELOUX Jean-Pol
M. DRIESEN John
Ms DRUART-ROYEZ Partick/Serge
M. et Mme DUBOIS/MAJERUS Gilles
M. DUPONT Roger

11713 REF. 2222

M. EFFERZ Ernest
M. EIFFES Robert
EMDE FINANCE
M. ou Mme ESCHEID Marco
Mme ETIENNE Hélène
M. ou Mme FACCIO Renzo
M. FAMEREE-FERIER Guy
M. ou Mme FARDEAU Armand
M. FAUVIAUX/BOURGEOIS Armand
M. FAVRE Michel
M. ou Mme FLICK Raymond
M. FOCHON Alain
M. FOUCART Guy
Mme FRANCOIS Micheline
M. et Mme FRANCOTTE Gaston
M. FRECHE/RINCK Jean-Paul
M. et Mme GABRIEL Bernadette
M. GEORGES Bruno
M. et Mme GEORGES Jean-Paul
M. et Mme GERARD Claude
M. et Mme GERKENS/GOUBILLE Jean
M. GILLARD Jean-Louis
Mme GILLE Nicole
M. ou Mme GODON Jean-Pierre
M. GOETZINGER Mathias
M. ou Mme GOFFIN Pierre
M. GOHY Jean-Louis
Mme GOOSSENS Lisette
M. ou Mme GOSSELIN Pascal
M. GOUDELLOUF Armand
M. GRETRY Charles
M. ou Mme GROUX Sylvain
M. et Mme GUAZZO/LECLERE Jean-Pierre
M. GUCHEZ Jean
M. GUILLOT Jacques
M. et Mme GUILLOU Robert
M. HANSEN Antoine
M. HARDY Jules
M. HENGESCH Michel
M. et Mme HENON Stéphane
M. HENROTTE Patrick
M. et Mme HEUSGENS Francis
M. HEYLIGEN Raymond
M. et Mme HOFFMAN Claus
M. et Mme HOPCHET Edouard
M. et Mme HOROWSKI
M. HOSTE Max
M. HUBERTY-BODRY Ghislain
M. HUYGEN Guy
IMMOBILIERE LA RENAISSANCE
M. JACOBS Jean-Paul
M. JACQUET Roland
M. et Mme JADOUL Jacques
M. ou Mme JOBKEN ou MATHIEU Francis
Mlle JORET Valérie
M. JOST Peter
M. ou Mme KESSELER Richard
M. ou Mme KINTZIGER René
M. KLINKENBERG Mathias
M. et Mme KOCK Pol
M. KRIER Henri
M. KURAS/VANDENDRIESSCHE
SARL LAMY
M. LAURENT Willy
M. LEBEAU Pierre
M. ou Mme LEBLANC Charles
M. LEEMANS John
M. LEGENDRE Guy

M. LEGROS Joseph
M. LEEMER Roger
M. et Mme LEMOINE-LEJEUNE Guy
M. LENOIR/HOCQUET Yvon
M. LEPAILLY Fernand
M. ou Mme LEWUILLON
Mme LIBERT Paulette
M. et Mme LIEBEN Jean
Mme LIEVENS Lydia
M. LOBET Michel
M. LOHMAR Ingo
M. LOU-GASSY Christian
M. LOUIS Urbain
Mme LUMEN Marcelle
M. LUYCX Jean
M. et Mme LYNCH James
M. MAILLART Francis
M. MALENGREAUX Jacques
M. MARC Dominique
M. MASSARD Florent
M. et Mme MASSART Christian
M. MASSET Jean
MS MAUER-FRISH Henry
M. MEREMANS Marc
Mme MERKELBACH Anna
M. MERKER/DE FOOD Fredy
M. MIESSE Francis
M. MISSON Ghislain
M. MONNIER Maurice
M. et Mme MORGAN Thomas
Mme MORLION-BAILLY Jacqueline
M. MORREN Jean Marie
Mme MORTIER Anne-Marie
M. MOTTE Albert
M. et Mme MULLER Léon
Mme NAFTANIEL Dorothée
M. ou Mme NALE-MINNE Philippe
M. NICOLAIJ Raymond
M. NICOLAS Joseph
M. et Mme NILE-DEBERT Brigitte
M. OPITOM Guy
M. et Mme PAILLOT Christian
M. ou Mme PERWEZ Philippe
MS PHILIMONTE
M. et Mme PIRNAY Luc
M. et Mme PITTELOUD Jean-Bernard
M. PITZ Heinz
Mme POLLET Francine
M. PREDARI Gianfranco
M. et Mme PUT
M. et Mme QUERTAIN Alain
M. ou Mme RAMBOUX Philippe
M. RASCHELLA Aldo
RB MAZOUT
M. REINTJES Antonius
Mme REMACLE Anne
Mme RENSON Michèle
M. REUL Didier
M. REULAND Léon
Mme RIBOUVILLE Georgette
M. RICHERT Reinhard
M. et Mme RICHIR Christian
M. ou Mme RIXHON-BOULANGER Claude
M. ou Mme ROISIN Gérald
M. ROMMES Gérard
M. ROUYER-DESCHAMPS Jean-Marie
M. SABBE Jean-Pierre
M. SACCO Antonio

Mme SACREAS Christine
M. SAINT MAXENT Joël
M. SAMBREE Jean-Jacques
Mme SARTORI Muriel
M. SAUVAGE Christian
M. SCARSET Willy
M. SCHAAF Antoine
M. SCHMITZ Raymond
M. et Mme SCHMITZ-ZILLES Robert
M. SCHNEIDER Guy
Mme SCHOL Danielle
M. SCHOLLER Jacques
M. et Mme SCHOMER Jean
M. SCHROEDER Jos
M. SEVRAIN Pierre
M. et Mme SIEBERATH-HOECK Raymond
M. et Mme SIMAR/DEJACE Jean/Arlette
M. et Mme SIMON Philippe
M. SMET Noël
M. et Mme SPINNOY Willy
M. STALLMANN Klaus
M. STEENBRUGGE Theophiel
M. STEFFEN Albert
M. STIEVENART Gérard
M. STILMAN Christian
M. ou Mme TAELEMANS
M. ou Mme TASSENOEY Daniel
M. ou Mme TATTO Serge
Mme THILL Marie-Claire
M. et Mme THILL-BAUM Astride
M. THIRY François
M. THOMAS Jean-Marie
M. THOMAS Pierrot
M. TIMMERMAN Daniel
M. TOUSSAINT René
M. et Mme TRIERWEILLER Marc
M. TSOUTZIDIS-PARASKEVAS
M. et Mme TWOMEY Jeremiah
M. USELDINGER Raymond
M. et Mme VAESSEN Marcel
M. ou Mme VAN DEN BERGHE-ROMBEAU
M. et Mme VAN DER EECKEN-LUMEN Serge
M. et Mme VAN EETVELDE Marc
M. VAN GAEVEREN Geert
M. et Mme VAN GOIDSENHOVEN Luc
M. VAN MALDER François
M. et Mme VAN WATERMEULEN
M. VANDERHAEGEN Julien
M. VANDEVELDE Jean-Paul
Mme VANERCK Nicole
M. VANHOEBROCK/SACRE Francine
M. VANSTRAELEN Dominique
M. VARET Luc
Mme VERBEKEN Raymonde
Mme VERCRUYSSSE Nelly
M. et Mme VERFAILLE-QUIVRON Raymond
M. et Mme VERVOORT
M. VOGT Heinz-Juergen
M. VREVEN Gérard
M. VYNCKIER Germain
M. et Mme WATTECAMPS Jean
M. WAUTHIER Danièle
Mme WAUTHIER Roselyne
M. WOJCIK/NIZET Hubert
M. ou Mme WOLFF JMarie
M. ou Mme ZWAENEPOEL Michel

ABSTENTION

M. AMROMIN German
Mme BINAME Claudine

M. CARLIER Michel
M. et Mme DARDENNE/GORSEN André
Mme GERALD Marie-Alexandra
M. et Mme LIBESSART Gérard

Les opérations de vote sont terminées.

Le personnel de l'Agence LIMOUZY procède au calcul du résultat.

- Pendant ce temps, à 12H10, M.DEGUFFROY Etienne ainsi déclaré se présente devant le bureau et indique qu'il s'excuse mais il n'a pu arriver à l'heure à l'assemblée en raison d'un léger incident.

- A 12H15, je constate que Mme NEUENS Joseph remet devant le bureau son pouvoir à Mme GRETTEEN qui la représentera dans la suite des évènements. Mme GRETTEEN en prend possession.

- WILKIN IMMO remet ensuite un pouvoir à M.GENOT.

- M.AUDIENS se présente au bureau, et remet son pouvoir personnel à M.MISOON. Puis, il remet un pouvoir donné par M.DENAMUR à M.THIRY.

- M.CHEVALIER René se présente au bureau. Il remet son pouvoir personnel à M.CORDIER, désigné son mandataire.

- Mme LACROIX Jean se présente au bureau. Elle remet son pouvoir personnel à M.DEVRIENDT Noel.

ANNONCE DES RESULTATS:

M.CORDIER annonce:

POUR	:	204
CONTRE	:	340
ABSTENTION	:	7

- M.LIMOUZY en personne prend la parole en indiquant que ce n'est pas un vote c'est une musique.

13/13 RDT. 1111

- A 12H21, M.LIMOUZY indique que son équipe est constituée de professionnels, que l'Agence LIMOUZY est respectée dans toute l'Aude.

- A 12H32, M.LIMOUZY annonce à l'assemblée qu'il démissionne.

- M.CORDIER annonce à haute voix que l'assemblée est levée et qu'il démissionne à son tour.

- A ce moment là, les personnes assises au bureau descendent dans la salle. Ces personnes se dispersent. L'équipe de M.LIMOUZY quitte la salle. La salle est agitée.

- Lors du départ définitif de l'équipe de l'Agence LIMOUZY, je constate que Me Ferrari (mandaté par un copropriétaire) s'adresse ouvertement en direction de la salle et insiste pour que l'assemblée se poursuive, même en l'absence des démissionnaires.

Ayant terminé mes constatations et répondu à la mission qui m'a été confiée, j'ai dressé le présent procès verbal pour servir et valoir à telles fins que de droit.



ORDRE DU JOUR

ASL domaines « LES TAMARIS et PORTES DU SOLEIL »

ADMINISTRATION

- 1 Election d'un scrutateur et d'un ou plusieurs secrétaires.
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 2 Compte rendu de gestion et financier par le Directeur de l'A.S.L. et son mandataire, le Syndic.
(Résolution ne donnant pas lieu à un vote)
 - a) Point sur l'assignation engagée par M. MORREN et autres en annulation de l'Assemblée Générale du 24/09/04 et de certaines de ces résolutions. Ces dernières feront l'objet pour la présente Assemblée Générale d'une nouvelle remise au vote afin que les propriétaires puissent confirmer ou infirmer leur position :
 - Demande d'annulation de la résolution n°5 portant sur le refus de l'approbation des comptes de l'ancien gestionnaire (SARL TAMARIS).
 - Demande d'annulation de la résolution n°6 portant sur le refus du quitus à l'ancien gestionnaire (SARL TAMARIS)
 - Demande d'annulation de la résolution n°8 portant sur l'approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2005 (du 01/01/05 au 31/12/05)
 - Demande d'annulation de la résolution n°9 portant sur l'élection du Syndic pour une durée de 3 ans.
 - Demande d'annulation de la résolution n°10 portant sur l'approbation de la gestion des domaines par le dépôt des fonds sur le compte bancaire de l'Agence.
 - Demande d'annulation de la résolution n°17 portant sur la décision d'entériner le contrat en place de la Société IPEC pour le ramassage des ordures ménagères pour une durée de 3 ans.
 - b) Point sur les démarches de cession des parcelles.
 - c) Point sur la procédure des boîtes aux lettres
 - d) Point sur les comptes de l'exercice du 01/11/2003 au 31/12/2004
- 3 Approbation des comptes de l'exercice 2003/2004 (du 01/11/2003 au 31/12/2004)
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 4 Quitus au Syndic pour sa gestion 2003/2004 (du 01/11/2003 au 31/12/2004)
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 5 Approbation de la confirmation ou de l'infirmerie de la résolution n°5 adoptée par l'Assemblée Générale du 24/09/04 ayant refusé d'approuver les comptes de l'ancien gestionnaire (SARL TAMARIS).
- Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 6 Approbation de la confirmation ou de l'infirmerie de la résolution n°6 adoptée par l'Assemblée Générale du 24/09/04 portant sur le refus du quitus à l'ancien gestionnaire (SARL TAMARIS)
- Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 7 Approbation de la confirmation ou de l'infirmerie de la résolution n°9 portant sur l'élection du Syndic, Agence LIMOUZY pour une durée de 3 ans adoptée par l'Assemblée Générale du 24/09/04.
- M. MORREN sollicite la mise au vote de *l'approbation de la réélection du Syndic et*

prolongation du contrat du Syndic en place (courrier du 11/02/05).

- Messieurs MISSON et THIRY sollicitent , *l'approbation de la « révocation totale du Syndic »* (courrier du 11/02/05).

-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004

- 8 Désignation du Syndic et approbation des conditions générales et particulières du contrat de syndic pour une durée de 18 mois, dans le cas où l'assemblée générale aurait adopté la résolution n°7 ayant révoqué le mandat du Syndic en cours
Proposition des candidatures de l'Agence LIMOUZY, du Cabinet Barthes SARL, Etude DOLET GESTION, LOGESYC
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 9 Approbation de l'ouverture d'un compte bancaire séparé au nom de l'Association Syndicale Libre à la demande de M. MORREN (courrier du 11/02/05) suite à l'action en annulation de la résolution n°10 adoptée par l'assemblée générale du 24/09/04
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 10 Approbation de la confirmation ou de l'infirmité de la résolution n°17 portant sur la décision d'entériner le contrat en place de la Société IPEC pour le ramassage des ordures ménagères pour une durée de 3 ans.
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 11 Approbation de l'offre de services de l'entreprise MORREN (devis joint du 02/02/05) comprenant 3 postes : conciergerie (112 000.00 €), ordures ménagères (59 800.00 €), entretien des espaces verts (24 600.00 €).
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 12 Proposition de mettre en place un contrat de concierge. Définition des tâches et des compétences. Modalités (horaires, salaires). Mandat est donné au Syndic et au Conseil Syndical pour son recrutement à hauteur d'un budget de 50 000 €
-Art. 13.2 des statuts du 19.04.2004
- 13 Approbation du projet d'achat d'un véhicule de type camion benne pour un budget maximum de 25000.00 € TTC et de l'outillage pour un montant maximum de 1000 € (taille haies, souffleur de feuilles et autres).
-Art. 13.2 des statuts du 19.04.2004
- 14 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2005 (du 01/01 au 31/12) et des 2 appels de fonds semestriels (01.01 et 1.07) avec la mise en place d'un concierge. Sur la demande d'annulation de la résolution n°8 portant sur l'approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2005 (du 01/01/05 au 31/12/05)
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 15 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2005 (du 01/01 au 31/12) et des 2 appels de fonds semestriels (01.01 et 1.07) sans la mise en place d'un concierge
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 16 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2006 (du 01/01 au 31/12) et des 2 appels de fonds semestriels (01.01 et 1.07) avec la mise en place d'un concierge
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 17 Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2006 (du 01/01 au 31/12) et des 2 appels de fonds semestriels (01.01 et 1.07) sans la mise en place d'un concierge.
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 18 Approbation de l'installation de compteurs d'eau divisionnaires à télé relevage
-Art 13.2 des statuts du 19.04.2004
- 19 Approbation de la mise en place d'un contrat de surveillance des domaines Les TAMARIS et PORTES DU SOLEIL durant la saison estivale.
-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004
- 20 A la demande de Messieurs MISSON et THIRY, approbation du transfert du siège

sociale de l'A.S.L. du pavillon M01 des Portes du Soleil (lieu de résidence du Directeur de l'A.S.L) au pavillon D8 (Maison des Propriétaires)Les Tamaris sous réserve de l'accord de M. HILDERSON.

-Art. 13.1 des statuts du 19.04.2004

- 21 A la demande de Messieurs MORREN (lettre du 11/02/05), MISSON et THIRY (lettre du 11/02/05), approbation du principe d'extension de nombre des membres du Conseil Syndical et élection de nouveaux conseillers syndicaux.
-Art. 13.2 des statuts du 19.04.2004

TRAVAUX

- 22 Approbation de mise en place d'un digicode aux portillons
-Art. 13.2 des statuts du 19.04.2004

EXPOSE SUR LES QUESTIONS DE GESTION ET DE COHABITATION

(Les points abordés lors de ces questions diverses ne pourront faire l'objet d'un vote).

- 23 Fixation de la date de l'Assemblée Générale 2006.